



SANOFI-AVENTIS GAGNE L'ARBITRAGE CONTRE RHODIA

Paris, le 13 septembre 2006 - En 2005, Rhodia a initié une procédure d'arbitrage en vue d'obtenir une indemnisation par sanofi-aventis en matière d'environnement et de retraites.

Le tribunal arbitral a rendu sa sentence le 12 septembre 2006.

En matière d'environnement, le tribunal arbitral a rejeté les demandes d'indemnisation de Rhodia.

En matière de retraites, il s'est déclaré incompétent.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est le 3^{ème} groupe pharmaceutique mondial et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).